

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 545

4 mars 2008

### SOMMAIRE

<b>Akeler Holdings S.A.</b> .....	<b>26147</b>	<b>MIH Luxembourg S.A.</b> .....	<b>26144</b>
<b>Alfaed Holding S.A.</b> .....	<b>26152</b>	<b>Milestone Income Midcap S.à r.l.</b> .....	<b>26152</b>
<b>Aloes S.A., SPF</b> .....	<b>26120</b>	<b>Munus Investments S. à r.l.</b> .....	<b>26146</b>
<b>Anita S.A.</b> .....	<b>26142</b>	<b>Octavian S.à.r.l.</b> .....	<b>26150</b>
<b>Arrivalstar S.A.</b> .....	<b>26118</b>	<b>Octavian S.à.r.l.</b> .....	<b>26151</b>
<b>Brasserie An der Flébour S.à r.l.</b> .....	<b>26143</b>	<b>Office Portfolio Minerva I Sàrl</b> .....	<b>26147</b>
<b>Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à.r.l.</b> .....	<b>26143</b>	<b>Orco Capitol S.A.</b> .....	<b>26123</b>
<b>Camuzzi International S.A.</b> .....	<b>26152</b>	<b>Orco Hotel Collection S.A.</b> .....	<b>26153</b>
<b>Captiva Capital Management S.à r.l.</b> .....	<b>26118</b>	<b>PB Restauration S. à r.l.</b> .....	<b>26149</b>
<b>ColRiver (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>26123</b>	<b>PB Restauration S. à r.l.</b> .....	<b>26149</b>
<b>Dega S.A.</b> .....	<b>26148</b>	<b>Perofin Holding S.A.</b> .....	<b>26141</b>
<b>Dexia Luxpart</b> .....	<b>26153</b>	<b>Pestana Luxembourg</b> .....	<b>26151</b>
<b>Encom Investments S.A.</b> .....	<b>26122</b>	<b>Premium Properties S.à r.l.</b> .....	<b>26150</b>
<b>Endurance HC Zeta S.à r.l.</b> .....	<b>26154</b>	<b>PSL Management S.A.</b> .....	<b>26129</b>
<b>Eukla Holding S.A.</b> .....	<b>26128</b>	<b>Qew Investments S. à r.l.</b> .....	<b>26160</b>
<b>Ferronnerie Lordong S.à r.l.</b> .....	<b>26127</b>	<b>Sarafina S.à r.l.</b> .....	<b>26131</b>
<b>Garan S.A.</b> .....	<b>26141</b>	<b>Semeraro Investments S.A.</b> .....	<b>26150</b>
<b>GEA Immobilien AG</b> .....	<b>26114</b>	<b>Semeraro Real Estates S.A.</b> .....	<b>26129</b>
<b>GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.</b> .....	<b>26146</b>	<b>Signes S.A.</b> .....	<b>26153</b>
<b>Harsco Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>26148</b>	<b>Sulinvest S.A.</b> .....	<b>26121</b>
<b>Hemi Luxembourg</b> .....	<b>26147</b>	<b>Synergy Holding S.A.</b> .....	<b>26126</b>
<b>Hotel Equities Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>26160</b>	<b>Teleglobe International Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>26118</b>
<b>Huber Lux Financing Co. S.à r.l.</b> .....	<b>26127</b>	<b>TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>26144</b>
<b>Interspazio Holding S.A.</b> .....	<b>26129</b>	<b>Urquijo Premier Sicav</b> .....	<b>26114</b>
<b>Kronberg International S.A.</b> .....	<b>26129</b>	<b>Urquijo Premier Sicav</b> .....	<b>26130</b>
<b>Levocan S.A.</b> .....	<b>26152</b>	<b>Vendôme Financière S.A.</b> .....	<b>26151</b>
<b>Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A.</b> .....	<b>26130</b>	<b>Vins et Terroirs S.A.</b> .....	<b>26149</b>
<b>Maiden International S.A.</b> .....	<b>26150</b>	<b>Vins et Terroirs S.A.</b> .....	<b>26149</b>
<b>Marmont International S.A.</b> .....	<b>26117</b>	<b>W.P. Stewart Holdings Fund</b> .....	<b>26130</b>

**Urquijo Premier Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.062.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 octobre 2006*

En date du 30 octobre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De prendre note de la démission de Monsieur Rafael Grau, 131 Principe de Vergara, E-28008 Madrid, de ses fonctions d'administrateur en date du 2 octobre 2006.
- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Francisco Gomez-Trenor Y Garcia del Moral, Manuel Balanzat Suarez et Claudio Nowack Diaz pour une durée prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.
- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour URQUIJO PREMIER SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023262/584/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**GEA Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 135.995.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130,

ici représentée par Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 janvier 2008.

2. VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 63.143,

ici représentée par Monsieur Antonio Intini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GEA IMMOBILIEN AG

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois d'octobre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1. VALON S.A. ....	7.750
2. LANNAGE S.A. ....	7.750
Total . . . . .	<u>15.500</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui du commissaire aux comptes à 1.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, Président du Conseil d'Administration, avec comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, avec comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, avec comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Marx, A. Intini, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3429. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023750/242/164.

(080022881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Marmont International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.797.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2007*

*Résolutions*

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Thierry Fleming, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

Claude Schmitz, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

L. Checchinato / D. Audia

Référence de publication: 2008023216/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Arrivalstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 113.665.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 7 janvier 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*  
Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARRIVALSTAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023218/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Captiva Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.657.200,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 92.025.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 août 2007*

L'associé unique de CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Torbick

Gérant et mandataire

Référence de publication: 2008023217/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Teleglobe International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.824.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VSNL INTERNATIONAL PTE. LTD., a company incorporated and existing under the laws of Singapore, registered under number 200400245/G, having its registered office at 5, Shenton Way, #34-10 UIC Building, Singapore 068808,

here represented by Mrs Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Mumbai, on 17 January 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TELEGLOBE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.824, incorporated pursuant to a notarial deed on 4 April 2003, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 528 on 15 May 2003. The articles of incorporation were amended for the last time on 22 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1118 on 9 June 2006. The articles of incorporation have not been amended since.



The sole partner representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») the sole partner decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without seeking authorisation from the sole partner where necessary.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is not required to take an inventory of all assets and liabilities of the Company and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, in its sole responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partner in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed this deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VSNL INTERNATIONAL PTE. LTD., une société constituée et existant selon les lois de Singapour, enregistrée sous le numéro 200400245/G, ayant son siège social au 5, Shenton Way, #34-10 UIC Building, Singapour 068808,

ici représentée par Madame Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mumbai, le 17 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de TELEGLOBE INTERNATIONAL Luxembourg, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.824, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 528 en date du 15 mai 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1118, en date du 9 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'associé unique dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de l'actif et de passif de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Laquelle distribution pourra prendre la forme d'une avance sur les bonis de liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Savelsberg, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2008. Relation: EAC/2008/1522. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023827/239/99.

(080022423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Aloes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.033.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial ALOES S.A., SPF, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 134.033, ayant son siège social aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2934 du 18 décembre 2007 (ci-après: «la Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-), par l'émission de trente mille cinq cents (30.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par la société WAVECREST INTERNATIONAL LIMITED, par apport de 284 obligation privées GAFL 3.75% 22 décembre 2004/31 décembre 2014.

3. Modification subséquente de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital intervenue.

II) Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous



les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-), par l'émission de trente mille cinq cents (30.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les nouvelles actions sont souscrites par WAVECREST INTERNATIONAL LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social sis Akara Bldg., 24, De Castro Street, Whickhams Cay I, P.O. Box 3136, Road Town Tortola, British Virgin Islands, représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, prénommé, et sont entièrement libérées par l'apport à la Société de deux cent quatre-vingt-quatre (284) obligations privées GAFL 3.75% 22 décembre 2004/31 décembre 2014 pour un prix de trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 19 décembre 2007 par MAZARS, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente-six mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16446. — Reçu 30.500 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023729/239/73.

(080022611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Sulinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de SULINVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 mars 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513 du 19 juillet 2000, page 24585. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75058. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane Padiou, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. De Waele, N. Lazzari, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16300. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023845/239/53.

(080022655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Encom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.949.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 14 janvier 2008 que:

- Madame Marion Lampert, demeurant à Unterer Illrain 16, A-6700 Bludenz (Autriche).

Est élu Administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009, en remplacement de Madame Margit Moragon, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023342/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Orco Capitol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

- M. Luc Leroi, en sa qualité d'administrateur, réside au 40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
  - ORCO HOLDING, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué, ayant son siège au 38, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
  - M. Rainer Bormann, en sa qualité d'administrateur, réside à Kurfürstendamm 103/104, D-10711 Berlin;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 janvier 2008.

Y. Lukov

Mandataire

Référence de publication: 2008023339/1273/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**ColRiver (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 81.197.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

COLONY COLRIVER PARTNERS L.P., (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited partnership constitué sous la loi de Delaware, USA, ayant son principal établissement au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, immatriculé au Registre de Delaware sous le numéro 3365649 avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 13 novembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

*Exposé*

1. ColRiver (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.197 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N ° 899 en date du 19 octobre 2001.

2. Les statuts de la société ont été modifiés: suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> Octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le N ° 1665 en date 20 novembre 2002.

3. le capital de la société s'élève actuellement à € 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 € (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

4. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société pour les avoir souscrites à la constitution.

5. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N ° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

#### *Résolutions*

##### *Première résolution*

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

##### *Deuxième résolution*

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and seven, on nineteenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Appeared:

COLONY COLRIVER PARTNERS, L.P., a limited partnership organised under the law of Delaware, USA, and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, inscribed in the Delaware Register under the number 3365649 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 13, 2007, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

*Preamble*

1. ColRiver (LUX) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 81.197, has been incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, dated 9th March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 899 dated 19th October 2001, (the «Company»);

2. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 1st October 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1665 dated 20 November 2002.

3. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12.500 € (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of € 125 (one hundred twenty-five Euro) each, fully paid up.

4. The Sole Shareholder holds all shares of the Company for having them subscribed to the formation of the Company.

5. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

*Resolutions*

*Firth resolution*

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

*Second resolution*

The sole Shareholder appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42421. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008023831/211/169.

(080022962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

---

### **Synergy Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.587.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Antoine Calvisi, 15, Cité Ledenberg, L-5341, Moutfort et Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023360/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---



**Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Par résolution signée en date du 11 janvier 2008, l'associé unique a nommé Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 21 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023299/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Ferronnerie Lordong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.589.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société FERRONNERIE LORDONG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5bis, boulevard du Prince Henri, L-4280 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62 589.

La Société a été constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 9 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 256 du 20 avril 1998, page 12262.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2001, publié au Mémorial le 15 juin 2002, sous le numéro 914, page 43.856.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Christian Lordong, serrurier, né à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1976, demeurant au 52, rue des Trois Cantons, L-8352 Dahlem;

2.- Monsieur Joseph Schiavone, ajusteur mécanicien, né à Montemilone (Italie), le 2 octobre 1957, demeurant au 273, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

*Cession de parts sociales*

Monsieur Christian Lordong, prénommé, propriétaire de cent (100) parts sociales de la Société,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit:

à Mademoiselle Tamara Schiavone, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1980, demeurant au 2, rue du Stade, L-4488 Belvaux,

ici personnellement présente et ce acceptant;

quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune de la Société FERRONNERIE LORDONG S.à r.l. prédésignée et pour le prix de quatre mille neuf cent soixante euros (4.960,- EUR).

Ledit prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont il confirme bonne et valable quittance.

Ensuite Messieurs Christian Lordong et Joseph Schiavone, prénommés, agissant le premier nommé en sa qualité de gérant technique et le second en sa qualité de gérant administratif avec pouvoir de signature conjointe, déclarent que la prédite cession de parts sociales, a été acceptée, conformément aux stipulations prévues par l'article sept (7) des statuts de la Société et déclare également accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, les trois associés, Messieurs Christian Lordong, Joseph Schiavone et Mademoiselle Tamara Schiavone, préqualifiés, décident de modifier l'article six (6) deuxième alinéa des statuts de la Société quant à la nouvelle répartition des parts sociales, pour donner ce deuxième alinéa de l'article six, la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 6. deuxième alinéa.** Ces parts sociales sont réparties entre les associés ci-après de la manière suivante:

	Parts sociales
1.- Monsieur Christian Lordong, serrurier, né à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1976, demeurant au 52, rue des Trois Cantons, L-8352 Dahlem, soixante parts sociales . . . . .	60
2.- Monsieur Joseph Schiavone, ajusteur mécanicien, né à Montemilone (Italie), le 2 octobre 1957, demeurant au 273, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux, cent parts sociales . . . . .	100
3.- Mademoiselle Tamara Schiavone, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1980, demeurant au 2, rue du Stade, L-4488 Belvaux, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200»

## Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Lordong, J. Schiavone, T. Schiavone, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16780. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023840/239/66.

(080022732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Eukla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 21.397.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 janvier 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl de son poste de Commissaire.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada, sous le numéro E 004850 207 - 7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101-USA.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

3. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier Dorier de son poste d'Administrateur.

4. Il est pourvu au remplacement de l'administrateur démissionnaire en procédant à la nomination audit poste de Monsieur Luc Géronal, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023161/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Semeraro Real Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 84.210.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023068/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08688. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Kronberg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023069/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Interspazio Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 64.430.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023070/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06914. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**PSL Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 94.693.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 5 novembre 2007 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de déléguer à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, la gestion journalière de la Société, avec effet au 5 novembre 2007.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour PSL MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023301/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.524.

Suite à une résolution datée du 30 octobre 2007, le Conseil d'Administration de W.P. STEWART HOLDINGS FUND, a entériné le transfert de siège de la société aux 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008023222/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Urquijo Premier Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.062.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 septembre 2005*

En date du 19 septembre 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De nommer Monsieur Claudio Nowack Diez, Principe de Vergara, E-28002 Madrid en remplacement de Monsieur Juan Unceta Beneitez, 131 Principe de Vergara, E-28008 Madrid.
- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Francisco Gomez-Trenor Y Garcia del Moral, Manuel Balanzat Suarez et Rafael Grau pour une durée prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour URQUIJO PREMIER SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023265/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée, tenue en date du 9 janvier 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Simon Cheung, avec adresse au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Colin Chanter, avec adresse au 8, Lewes Road, RH17 7DP Horsted Keynes, Royaume-Uni en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023295/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Sarafina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.877.

In the year two thousand and eight, on the ninth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S. à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485, with a subscribed shares capital of EUR 12,500.-, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. itself represented by Mr Fabrice Geimer, residing professionally in Luxembourg and Mr François Cottong, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of SARAFINA S. à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich of October 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 2691 of November 23rd, 2007. The by-laws have not yet been amended.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following:

1) Decision to completely modify the articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Partner resolved to completely modify the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. The company.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Objects.**

2.1. The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate assets located in Germany and/or Poland and and/or any other jurisdiction as may be approved by a decision of the single partner or by decision of the partners in meeting in accordance with article 14 (the «Business»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name SARAFINA S.à r.l..

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple resolution of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.**

6.1 The capital is of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

6.2 The shares of the Company shall be kept in registered form.

**Art. 7. Alteration of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Entitlement.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Owners of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12. Board of managers.**

12.1 The Company shall be managed by one or more managers who need not to be shareholders. The managers shall not be more than five (5) in number and each manager shall be appointed by the unanimous resolution of the single partner, or by decision of the partners meeting in accordance with article 14. The majority of managers shall be resident in Luxembourg. Any appointment of a manager in breach of this article 12.1 shall be void.

12.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

12.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the single partner or by a resolution of the partners holding a majority of votes at a partners meeting in accordance with article 14.

12.4 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.5 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.6 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

12.7 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his or its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

12.9 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman will not have a second or casting vote.

12.10 The board of managers may elect a secretary from among its members.

12.11 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

12.12 The meetings of the board of managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

12.13 Meetings of the board of managers shall be held at least every quarter.



12.14 Notice of any meeting of the board of managers may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each manager addressed to all other members of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.15 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is resident in Luxembourg may not appoint a person who is not resident in Luxembourg as his proxy.

12.16 A manager, other than a manager who is resident outside of Luxembourg may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that the majority of managers present at the meeting are resident in Luxembourg.

12.17 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the United Kingdom, and any meeting where one or more managers is physically present in the United Kingdom shall not be quorate and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

12.18 Where there is more than one manager, the quorum for any meeting of the board of managers shall be a majority of managers, provided always that where the board of managers is to consider any of the matters set out in article 12.21, the relevant quorum shall be all managers. The board of managers can validly debate and take decisions in meeting only if the requisite quorum is present.

12.19 Save in respect of any of the matters set out in article 12.22, all decisions at a meeting of the board of managers shall be taken by the majority of those managers present or represented by a proxy appointed under article 12.14.

12.20 A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of managers. At the next meeting of partners of the Company, before votes are taken in any other matter, the partners shall be informed in accordance with the Law of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 12.20 does not apply if the decisions of the board of managers are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

12.21 Notwithstanding the provisions of article 12.19, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is a manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of the sole partner or, where there is more than one partner, the decision of the partners meeting in accordance with article 14), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.22 Subject to article 12.21, the Company shall not, without the prior unanimous approval of all the managers:

12.22.1 make any political gift or charitable donation; or

12.22.2 give any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person (other than any of its wholly owned subsidiaries) or permit any such guarantee or indemnity or security to subsist or vary any such guarantee or indemnity or security or provide any credit (other than normal trade credit on commercially reasonable terms in the ordinary course of the Business or to any of its subsidiaries); or

12.22.3 pay any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the Business; or

12.22.4 make any loan or advance (other than to any of its wholly owned subsidiaries); or

12.22.5 create any mortgage or charge over any part of its undertaking, property or assets, save as pursuant to the terms of any facility arrangement, loan agreement or other documentation which has been approved by the board of managers pursuant to article 12.22.13; or

12.22.6 appoint any committee of the board of managers to take any decisions which are material to the Company otherwise than at a meeting of the board of managers; or

12.22.7 establish or vary the rules of any profit sharing, bonus or incentive scheme or any benefits scheme for the Company; or

12.22.8 incur any expenditure or liability or authorise, approve or permit any expenditure or liability to be incurred in respect of the acquisition of any business or capital asset whatsoever of the Company of an aggregate amount in excess of €100,000 in any financial year; or

12.22.9 enter into any contract or arrangement of a long term nature of a value of €25,000.- or more; or

12.22.10 change or permit a change to the terms of any management agreement entered into by the Company; or

12.22.11 sell or otherwise dispose of any heritable or freehold or leasehold property or any interest therein; or

12.22.12 dispose of any share in the capital of any wholly owned subsidiary of the Company; or

12.22.13 borrow any money or incur any indebtedness in the nature of borrowing; or

12.22.14 give any consent or approve any matter which the Company is to provide its consent or approval in its capacity as a shareholder, member or partner of any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.15 approve the terms of any investment proposal, interim transaction appraisal, final transaction appraisal or business plan relative to the Company and/or any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.16 cause or permit any wholly owned subsidiary of the Company to do any of the things mentioned in articles 12.22.1 to 12.22.15 (inclusive), substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

12.23 The board of managers of the Company may, in relation to any matter enumerated in article 12.22 (a «Relevant Matter»), seek a recommendation from its sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, from all the partners) as to whether or not the Company should undertake or not undertake (as the case may be) the Relevant Matter. Where:

12.23.1 such recommendation has been so sought by the board of managers of the Company; and

12.23.2 that recommendation has been given in writing to the board of managers of the Company by the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, where such recommendation has been given by all the partners unanimously);

then the doing or not doing of the Relevant Matter may, notwithstanding the terms of article 12.22, be approved by a simple majority board managers provided that the doing or not doing of the relevant matter (as the case may be) has been approved by the sole partner of the Company (or, where there is more than one partner of the Company, by all the partners unanimously). The board of managers of the Company may consider the recommendations of the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, of all the partners) given pursuant to this article, but, for the avoidance of doubt, any such recommendation shall not fetter the discretion of the board of managers of the Company.

12.24 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by any two managers.

12.25 No actions in this article 12 may be completed in the United Kingdom, nor may minutes of meetings of the board of managers be prepared in the United Kingdom.

12.26 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13. Personal liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Art. 14. General meetings.**

14.1 General meetings of the partners of the Company shall meet upon call of any two members of the board of managers and, subject to these articles, at such other times and places as may be required by the Law.

14.2 Not less than eight (8) days' prior notice of a general meeting of the partners of the Company shall be given to each partner. All notices calling meetings of the partners of the Company must contain the agenda for such meetings. If all the partners of the Company are present or represented at the general meeting of the partners of the Company and if they state that they have been duly informed of the agenda of such meeting, general meeting of the partners of the Company may be held without prior notice.

14.3 Save as prescribed by these articles, all matters relating to general meetings of the partners of the Company shall be governed by the Law.

14.4 The quorum required at any general meeting of the partners of the Company shall be:

14.4.1 in the case of a sole partner, one (1); and

14.4.2 where there is more than one partner of the Company, any two (2) partners present in person or by proxy.

14.5 Any partner of the Company may attend a general meeting of partners of the Company by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be a partner.

14.6 At a general meeting of the partners of the Company, each share in the Company entitles its holder to one (1) vote.

14.7 Except as otherwise required by the Law or the terms of article 14.8, resolutions at a quorate general meeting of the partners of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the partners present or represented and voting.

14.8 The Company shall not without the approval of the sole partner, or, where there is more than one partner of the Company, without the unanimous approval of all the partners:

14.8.1 alter, increase, allot, cancel, reduce, redeem, reorganise, consolidate, sub-divide or convert the authorised or issued share capital of the Company or vary any of the rights attaching to any shares; or

14.8.2 approve any variation or amendment to the terms of its articles of association or other constituent documents;  
or

14.8.3 acquire, purchase, or subscribe for any shares, debentures, mortgages or securities (or any interest therein) in any company, trust or any body; or

14.8.4 hold any meeting of the partners or purport to transact any business at any such meeting unless there shall be present a quorum in terms of these articles; or

14.8.5 alter any restriction on the powers of the board of managers to borrow, give guarantees or create charges; or

14.8.6 sell the undertaking of the Company or any substantial part thereof; or

14.8.7 change or permit a change in the general nature of or diversify the Business; or

14.8.8 take any steps to have the Company wound up whether for the purposes of amalgamation or reconstruction or otherwise unless a registered insolvency practitioner shall have advised that the Company requires to be wound up by reason of having become insolvent; or

14.8.9 use the name of UBERIOR EUROPE LIMITED or Bank of Scotland; or

14.8.10 do any thing which the Law requires be approved by all the partners of the Company; or

14.8.11 approve the adoption of or any variation to the terms of the constitutional documents of any wholly owned subsidiary of the Company.

14.8.12 cause or permit any wholly owned subsidiary or the Company to do any of the things mentioned in articles 14.8.1 to 14.8.11 (inclusive) substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

14.9 A written decision signed by all the partners of the Company is proper and valid as though the decision had been adopted at a meeting of the partners of the Company duly convened and held. Such written decision may be documented in a single document or in several documents having the same content signed by all the partners.

**Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

**Art. 16. Accounts.** Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17. Profits.**

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company. To the extent practicable, unless authorised to the contrary by the partner(s), an amount equal to any dividends or distributions received from any subsidiaries of the Company, and 90% of all net profits excluding such dividends or distributions, shall be distributed to the partner(s) no later than 18 months following the end of the accounting period in which they accrue, arise or are received.

17.3 The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18. Liquidations.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19. Application of the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

*Transitory provision*

Due to the change of the accounting year the current financial year starts on the 1st of January 2008 and ends on the 31st of March 2009.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendments of the by-laws are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDING S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S Luxembourg B 114.485 ayant un capital souscrit de EUR 12.500,-, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur François Cottong, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SARAFINA S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2691 en date du 23 novembre 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de modifier entièrement les statuts de la Société.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. La société.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objets.**

2.1. L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers sis en Allemagne et/ou en Pologne et/ou tout autre juridiction telle qu'approuvée par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14 (les «Affaires»). La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination SARAFINA S.à r.l..

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple résolution des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

6.2 Les actions de la société sont nominatives.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits liés aux parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Propriétaires des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Conseil de gérance.**

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

La Société ne peut pas compter plus de cinq (5) gérants et chaque gérant sera nommé par une résolution unanime de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés en accord avec l'article 14. La majorité des gérants devra résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation du présent article 12.1 sera nulle.

12.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés à la majorité des votes lors d'une assemblée des associés en accord avec l'article 14.

12.4 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

12.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

12.7 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.8 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12.9 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion. Le président ne dispose pas d'un second vote ou d'une voix déterminante.

12.10 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

12.11 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Les gérants seront conviés séparément pour chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence, qui sera à spécifier dans les convocations ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à l'assemblée, au moins huit (8) jours auparavant et par écrit. L'assemblée pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou dûment représentés.

12.12 Les réunions du conseil de gérance auront lieu à l'endroit, le jour et l'heure spécifiés dans les convocations sous condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg. Les réunions tenues en-dehors du Luxembourg sont nulles.

12.13 Les réunions des gérants auront lieu tous les trimestres au moins.

12.14 Les convocations à une quelconque réunion des gérants peuvent être déclarées non nécessaires par l'accord écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique par chacun des gérants adressé aux autres membres du conseil de gérance. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions qui ont lieu à des endroits et des heures spécifiés dans une planification adoptée auparavant par une résolution du conseil de gérance.

12.15 Chaque gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant comme son représentant sous condition que le gérant qui est résident au Luxembourg ne peut pas désigner une personne qui ne réside pas au Luxembourg comme son représentant.

12.16 Un gérant, autre qu'un gérant qui réside hors du Luxembourg peut être désigné comme représentant d'un ou de plusieurs de ses collègues sous la condition néanmoins que la majorité des gérants présents à la réunion résident au Luxembourg.

12.17 Tout gérant peut participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires permettant l'identification de ce gérant et permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il est physiquement situé aux Royaume-Uni et toute réunion ou un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni n'aura pas de quorum et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une réunion qui a lieu par ces moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège au Luxembourg.

12.18 En cas de pluralité de gérants, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera une majorité des gérants sous condition toujours que le conseil de gérances débattent des sujets repris sous l'article 12.21 ou le quorum sera formé par tous les gérants. Le conseil de gérance peut débattre valablement et prendre des décisions dans des réunions uniquement si le quorum requis est présent.

12.19. Sauf pour les questions reprises dans l'article 12.22, toutes les décisions prises à une réunion du conseil de gérance sont à prendre à la majorité des gérants présents ou représentés par un mandataire désigné sous l'article 12.14.

12.20 Un gérant qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise pour approbation au conseil de gérance est obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations afférentes du conseil de gérance. A la prochaine assemblée des associés de la Société, avant un vote quelconque, les associés seront informés en accord avec la Loi sur de tels cas ou un gérant à un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur le conflit d'intérêt repris dans le présent article 12.20 ne s'applique pas si les décisions du conseil de gérance concernent des transactions conclues dans la marche ordinaire des affaires sur base des conditions du marché.

12.21 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.19 aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel ou sont gérants, associés, dirigeants ou employés de toute société, entreprise ou autre entité avec la Société signera des contrats ou effectuera d'autres transactions (sauf avec l'accord écrit préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, la décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14), uniquement en raison de cette affiliation avec une telle société, entreprise ou entité à être empêché de débattre et de voter ou d'agir dans toute question en relation avec un tel contrat ou une telle transaction.

12.22 Sujet à l'article 12.21, la Société ne pourra pas, sans l'accord préalable de tous les associés:

12.22.1 faire un don politique ou charitable; ou

12.22.2 donner toute garantie, indemnité ou sûreté en relation avec les obligations d'une autre personne (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents) ou permettre la subsistance ou l'alternance d'une telle garantie, indemnité ou sûreté ou fournir tout crédit (autre qu'un crédit transactionnel normal sur base des termes commerciaux raisonnables dans le cadre normal des affaires ou à une de ses succursales); ou

12.22.3 payer toute rémunération ou dépenses à une personne autre que pour la bonne rémunération de travail effectué ou des services rendus ou le bon remboursement de dépenses encourues en relation avec les affaires; ou

12.22.4 faire un prêt ou une avance (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents); ou

12.22.5 créer une hypothèque ou charge sur une partie quelconque de son entreprise, propriété ou avoirs sauf suivant les termes d'une ligne de crédit, d'un accord de prêt ou d'un autre document approuvé par le conseil de gérance suivant l'article 12.22.13; ou

12.22.6 nommer un conseil du conseil de gérance pour prendre des décisions qui sont matérielles pour la Société autre que à une réunion du conseil de gérance; ou

12.22.7 établir ou varier les règles de tout partage de bénéfice, bonus ou plan d'entreprise ou tout plan d'avantages pour la Société, ou



12.22.8 encourir toute dépense ou dette ou autoriser, approuver ou permettre toute dépense ou dette en relation avec l'acquisition de toute entreprise ou avoirs quelconques de la Société pour un montant total de plus de €100.000,- dans un exercice quelconque; ou

12.22.9 entrer dans un contrat ou un arrangement à long terme pour une valeur de € 25.000,- ou plus; ou

12.22.10 changer ou permettre de changer des termes de tout accord de gestion signé par la Société; ou

12.22.11 vendre ou disposer autrement de tout bien héritable ou détenu librement par la Société ou tout intérêt y afférent; ou

12.22.12 vendre tout part dans le capital de toute succursale détenue à cent pourcents par la Société; ou

12.22.13 emprunter toute somme ou encourir une dette dans la nature d'un emprunt; ou

12.22.14 donner ou consentir à l'approbation de toute question que la Société est amenée à approuver en sa capacité d'actionnaire, membre ou associé dans une de ses succursales détenues à cent pourcents; ou

12.22.15 approuver les termes d'une proposition d'investissement, d'une évaluation pour une transaction intérimaire, une transaction finale ou un plan d'entreprise en relation avec la Société et/ou une de ses succursales détenues à cent pourcents; ou

12.22.16 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 12.22.1 à 12.22.15 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

12.23 Le conseil de gérance de la Société pourra, en relation avec toutes les questions reprises dans l'article 12.22 (une «question de pertinence») demander une recommandation de son associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) si la Société devrait ou ne devrait pas (le cas échéant) entreprendre telle action, lorsque

12.23.1 cette recommandation a été demandée par le conseil de gérance de la Société, et

12.23.2 cette recommandation a été donnée par écrit au conseil de gérance de la Société par l'associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité)

alors la réalisation ou non réalisation de cette action, sans préjudice des termes de l'article 12.22, sera approuvée par la simple majorité des gérants si la réalisation ou la non réalisation de cette action (le cas échéant) a été approuvée par l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité). Le conseil de gérance de la Société pourra considérer la recommandation de l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) donnée suite à cet article mais pour éviter tout doute, une telle recommandation n'aura pas d'impact sur la discrétion du conseil de gérance de la Société.

12.24 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux et signées par deux gérants.

12.25 Aucune action de cet article 12 ne pourra être effectuée au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

12.26 Une décision écrite signée par tous les gérants est bonne et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenu. Une telle décision peut-être documentée dans un seul document ou plusieurs documents avec le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité personnelle des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Art. 14. Assemblées générales.**

14.1 Les assemblées générales des associés de la Société ont lieu sur demande de deux membres du conseil de gérance et, sujet aux présents Statuts, aux heures et endroits tels que requis par la Loi.

14.2 Une notification pour une assemblée générale des associés de la Société devra parvenir à chacun des associés pas plus tard que huit (8) jours avant cette réunion. Toutes les convocations aux assemblées des associés de la Société doivent comporter l'agenda de cette réunion. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et qu'ils estiment avoir été dûment informé de l'agenda de cette réunion, l'assemblée générale des associés de la Société peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.3 Sauf comme prévu par les présents statuts, toutes les questions afférentes à l'assemblée générale des associés de la Société sont régies par la Loi.

14.4 Le quorum requis à toute assemblée générale des associés de la Société est comme suit:

14.4.1 en cas d'un associé unique, un (1); et

14.4.2 en cas de pluralité d'associés, deux (2) de ces associés présents en personne ou représentés

14.5 Tout associé de la Société pourra assister à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex une autre personne comme son représentant n'ayant pas besoin d'être un associé.

14.6 Chaque part de la Société donne droit à un (1) vote à son propriétaire lors des assemblées générales des associés de la Société.

14.7 Sauf si autrement requis par la Loi ou les termes de l'article 14.8, les résolutions à une assemblée générale des associés de la Société en quorum dûment convoquée seront prises à la simple majorité des associés présents ou représentés et participant au vote.

14.8 La Société ne pourra pas sans accord de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, l'accord unanime de tous les associés:

14.8.1 modifier, augmenter, allouer, annuler, réduire, racheter, réorganisé, consolidé, diviser ou convertir le capital autorisé ou émis de la Société ou changer un quelconque droit attaché à toute action, ou

14.8.2 approuver toute variation ou modification des termes de ces statuts ou d'autres documents de constitution; ou

14.8.3 acquérir, acheter ou souscrire des actions, obligations, hypothèques ou titres (ou tout intérêt y afférent) dans une société, un trust ou tout organe; ou

14.8.4 tenir une réunion des associés ou envisager une transaction lors d'une telle assemblée s'il n'y a pas de quorum suivant les termes de ces statuts; ou

14.8.5 modifier ou restreindre les pouvoirs du conseil de gérance pour emprunter, donner des garanties ou créer des charges; ou

14.8.6 vendre des entreprises de la Société ou toute partie substantielle de celle-ci; ou

14.8.7 changer ou permettre le changement de la nature générale ou de la diversité de transactions; ou

14.8.8 prendre des mesures pour liquider la Société que ce soit pour des besoins de fusions ou de reconstruction ou autrement sauf en cas de procédure de liquidation judiciaire sur avis d'un liquidateur lorsque la liquidation est nécessaire pour des raisons d'insolvabilité de la Société; ou

14.8.9 utiliser le nom de UBERIOR EUROPE LIMITED ou Bank of Scotland; ou

14.8.10 faire quoi que ce soit dont la Loi exige l'approbation par tous les associés de la Société; ou

14.8.11 approuver l'adoption de toute variation aux termes des documents de constitution de toutes succursale détenue à cent pourcents par la Société;

14.8.12 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 14.8.1 à 14.8. 11 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

14.9 Une décision écrite signée par tous les associés de la Société est bonne et valable comme si cette décision avait été adoptée lors d'une réunion des associés de la Société dûment convoquée et tenue. Une telle décision écrite peut être documenté dans un seul document ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par tous les associés.

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 16. Comptes.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17. Bénéfice.**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

17.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Dans la mesure du faisable, sauf si autorisé pour le contraire par le(s) associé(s), un montant équivalent à tout dividende ou distribution reçu par une quelconque des succursales de la Société et 90% de tous les profits nets excluant un tel dividende ou une telle distribution, sera distribué à l'associé (aux associés) au plus tard 18 mois suivant la fin de l'exercice dans lequel un tel montant a été encouru, généré ou reçu.

17.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18. Liquidations.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

*Disposition transitoire*

Suite à la modification de l'année social, la présente année sociale a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminera le 31 mars 2009.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008. LAC/2008/1789. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023716/5770/576.

(080022532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Garan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 8 mars 2007*

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommée comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 14 novembre 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

*Pour la société*

GARAN S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signature

Référence de publication: 2008023235/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Perofin Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 32.973.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société PEROFIN HOLDING S.A. en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 15 avril 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan Burger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 30 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Burger

Le liquidateur

Référence de publication: 2008023240/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Anita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.496.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ANITA S.A. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.496.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 33.386.

L'assemblée est présidée par M. Sandro Capuzzo, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Fabienne Perusini, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Gabrielle Mingarelli, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société

«Resolution concerning the winding up of the company»;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

«Appointement of a liquidator and determination of their powers»;

3. Divers

«Any other business».

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à.r.l., 28, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

26143

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, F. Perusini, G. Mingarelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43567. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023769/208/60.

(080022789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brasserie An der Flébour S.à r.l.).**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.112.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Madame Marie-Jeanne De Temmermann, épouse Lichtfus, sans état particulier, née à Saarburg (Allemagne) le 17 juin 1963, demeurant à L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée BRASSERIE AN DER FLEBOUR S.à r.l., avec siège social à L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 110.112, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 janvier 2006, numéro 36 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 10 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mars 2006, numéro 478.

Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société de BRASSERIE AN DER FLEBOUR S.à.r.l. en BRASSERIE - PIZZERIA AN DER FLEBOUR S.à.r.l.

L'article deux aura donc désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de BRASSERIE - PIZZERIA AN DER FLEBOUR S.à.r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société, en conséquence l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer pour une période indéterminée Monsieur Jean-Marc Dijou, chargé de cours, né à Ettelbrück le 11 septembre 1973, demeurant à L-9671 Neunhausen, 28, An Der Delt, au poste de gérant technique.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Madame Marie-Jeanne De Temmermann, prénommée et de Monsieur Jean-Marc Dijou, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, qualité et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-J. De Temmermann, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2008. MER/2008/240. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008023741/243/46.

(080022928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**MIH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.908.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue en date du 16 novembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur David Remy, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet rétroactif au 17 mai 2006 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- Acceptation de la démission de Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 8 novembre 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte de constitution daté du 17 mai 2006, enregistré à Luxembourg le 24 mai 2006, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 juin 2006, sous la référence 060055600, PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée à tort commissaire. Par conséquent son mandat prend fin avec effet rétroactif au 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023296/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.825.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VSNL INTERNATIONAL PTE. LTD., a company incorporated and existing under the laws of Singapore, registered under number 200400245/G, having its registered office at 5, Shenton Way, #34-10 UIC Building, Singapore 068808,

here represented by Mrs Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Mumbai, on 17 January 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.825, incorporated pursuant to a notarial deed on 4 April 2003, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 528 on 15 May 2003. The articles of incorporation were amended for the last time on 22 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1118 on 9 June 2006. The articles of incorporation have not been amended since.

The sole partner representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:



*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») the sole partner decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without seeking authorisation from the sole partner where necessary.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is not required to take an inventory of all assets and liabilities of the Company and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, in its sole responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partner in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed this deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VSNL INTERNATIONAL PTE. LTD., une société constituée et existant selon les lois de Singapour, enregistrée sous le numéro 200400245/G, ayant son siège social au 5, Shenton Way, #34-10 UIC Building, Singapour 068808,

ici représentée par Madame Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mumbai, le 17 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.825, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 528 en date du 15 mai 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1118, en date du 9 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'associé unique dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever toutes charges substantantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de l'actif et de passif de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Laquelle distribution pourra prendre la forme d'une avance sur les bonis de liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Savelsberg, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2008. Relation: EAC/2008/1521. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023823/239/99.

(080022418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

*Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 janvier 2008*

L'associé unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Ton Zwart en tant que gérant B de la Société, avec effet immédiat
- De nommer gérant B la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

\* Séverine Desnos, né le 17 avril 1973 à Flers, Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

S. Desnos.

Référence de publication: 2008023163/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Munus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.726.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 25 janvier 2008 que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 25 janvier 2008:

- M. Matthijs Bogers, gérant de classe A;
- M. Stéphane Hepineuze, gérant de classe A et;
- Mme Ana Fernanda Vieira Dias, gérant de classe B;

et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 25 janvier 2008, et ce pour une durée indéterminée:

- Mlle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, gérant de classe B;

- M. Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) résidant au 16, rue des Primevères L-2351 Luxembourg, gérant de classe A et;

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, gérant de classe A.

En outre, le siège social de la Société, a été transféré du 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023227/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire le 1<sup>er</sup> août 2007*

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 14 septembre 2007.

Pour AKELER HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023225/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Hemi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 décembre 2007*

La société KPMG LUXEMBOURG est nommée Réviseurs d'entreprises pour une durée de un an.

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la société au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PKF WEBER & BONTEMPS, s.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008023223/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Office Portfolio Minerva I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.148.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 19 décembre 2007 entre GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. et PROJECT MINERVA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 134.788 que GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. a cédé 349.000 Parts Sociales A de la Société à PROJECT MINERVA PROPERTIES S.à r.l.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante depuis le 19 décembre 2007:

PROJECT MINERVA PROPERTIES S.à r.l. ....	349.000 Parts Sociales A
GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. ....	10.000 Parts Sociales B
	1.641.000 Parts Sociales C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008023237/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 20 novembre 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Steve Schnoor et de Monsieur Salvatore D. Fazzolari en tant que gérants de la Société avec effet au 20 novembre 2007 et de nommer les personnes suivantes gérants de la Société à compter du 20 novembre 2007 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gary Findling, ayant son adresse professionnelle à c/o HARSCO CORPORATION, PO Box 8888, PA 17011-8888 Camp Hill, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Markus Nagel, ayant son adresse professionnelle à c/o HÜNNEBECK GROUP GmbH, Rehhecke 80, 40885 Rattlingen, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HARSCO LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008023246/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Dega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

*DEGA S.A.*

*M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008023058/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00583. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Vins et Terroirs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 54.440.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008023060/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01289. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Vins et Terroirs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 54.440.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008023061/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01290. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**PB Restauration S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 45.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008023064/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01294. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**PB Restauration S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 45.777.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008023065/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Maiden International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023067/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07746. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023071/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06712. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Premium Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PARK STREET & ASSOCIES S.A.

*Le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008023078/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01560. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023072/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00273. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023073/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00272. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Pestana Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 17.673.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires en date du 16 janvier 2008*

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

M. Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

M. José Theotónio, 1, Largo António Nobre, 9004-531 Funchal, Madeira, Portugal

SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

*Réviseur d'entreprises:*

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023211/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Vendôme Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023074/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07752. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Alfaed Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 78.688.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023075/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07765. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Levoca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.356.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023076/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07742. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 134.578.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

MILESTONE INCOME MIDCAP S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
et

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

*L'Agent Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008023208/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01547. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080022252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023077/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00282. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Signes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
SIGNES S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008023079/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01561. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Orco Hotel Collection S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.922.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique qui a eu lieu à Capellen le 21 décembre 2007*

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société ORCO PROPERTY Group, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 44.996.

*Troisième résolution*

Les avoirs restants de la Société seront remis à l'actionnaire au prorata de sa participation, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 décembre 2007.

*Pour ORCO HOTEL COLLECTION S.A.*  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008023238/1273/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04000. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080022129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour DEXIA LUXPART, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008023080/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00564. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Endurance HC Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.001.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ORCO GERMANY S.A., a société anonyme, having its registered office at 40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 102.254,

represented by Mr Alexander Semik, employee, with professional address at 40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of ENDURANCE HC ZETA S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Capellen. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The object of the Company is the investment in real estate, thus as the purchase, the sale, the construction, the exploitation, the administration and the letting of real estate as well as the property development, for its own account or through the intermediary of its affiliated companies.

The Company has also for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

## Chapter III. Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

## Chapter IV. General meeting of unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of unitholders is held in the City of Capellen, at the registered office of the Company on the second Friday of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Capellen at the same time.

**Art. 18. Other General Meetings.** The board of managers may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

#### Chapter V. Business year - Balance sheet

**Art. 19. Business Year.** The Company's financial year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of September 2008.

##### *Subscription - Payment*

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ORCO GERMANY S.A., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:
  - Mr Luc Leroi, with professional address at 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
  - Mr Yves Désiront, with professional address at 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
  - Dr. Christoph Manthe, with professional address at Premyslovska 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic;



In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORCO GERMANY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.254,

représentée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE HC ZETA S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les «Statuts»»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Capellen. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'investissement en matière immobilière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et la location d'immeubles ainsi que la promotion immobilière, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Titre III. Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Sub -délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Titre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Capellen au siège social de la Société le deuxième vendredi du mois de décembre à 11.00 heures, et pour la première fois en 2008. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Capellen à la même heure.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales.** Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

#### **Titre V. Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company

#### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2008.

##### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ORCO GERMANY S.A., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- M. Yves Désiront, avec adresse professionnelle au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- Dr. Christoph Manthe, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

26160

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3437. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023756/242/322.

(080022929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

---

**Qew Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 19 décembre 2007, l'actionnaire actuel, ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, qui détient la totalité des actions (500 actions ordinaires), vend la totalité des ses actions à OXARA ENERGY GROUP LIMITED, avec siège social à Kingsbury House, 15-17 King Street, SW1Y 6QU, Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008023271/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08431. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080022143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.055.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 novembre 2007*

Le 30 novembre 2007, l'Associé Unique de HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de M. Fabrice Geimer, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer M. Mattia Danese, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2008023219/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10735. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---